

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc.

Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser ».

La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère.

Dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts sur l'environnement.

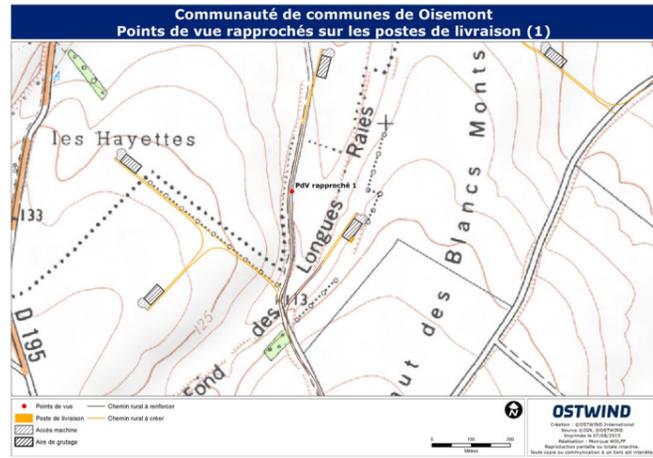
Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	Projet défini en prenant en compte les recommandations paysagères : - Prise en compte des sensibilités paysagères des vallées vertes en reculant le projet du secteur Nord-Est du site étudié, - Prise en compte des sensibilités du château de Rambures (donnée du Schéma Régional Eolien) en reculant le projet du secteur Sud-Ouest du site étudié - Prise en compte de la recommandation de créer un parc à géométrie lisible dont depuis Oisemont, avec une cohérence avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes), - Attention portée aux bourgs (emprise du parc et lecture de sa géométrie), - Attention portée aux aménagements connexes (chemins, plateformes, postes de livraison). Pistes d'accès s'inscrivant dans le réseau de chemins agricoles du plateau.
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	- Balisage lumineux synchronisé au sein de chaque secteur (coût intégré dans le projet). - Réduction de l'impact visuel des postes de livraison (revêtement de couleur sable clair, cf. détail ci-après, coût intégré dans le projet). - Réduction de l'impact visuel des éoliennes depuis la maison localisée à la sortie nord d'Aumâtre rue de Fontaine, ainsi que pour les usagers de cette route (plantations, cf. détail ci-après, coût estimatif : 1 000 Euros). - Réduction de l'impact visuel des éoliennes depuis les maisons de Fontaine-le-Sec ayant des vues dégagées sur le projet, ainsi que pour les usagers du tour de bourg sud (rue du tour de haies, plantations, cf. détail ci-après, coût estimatif : 4 000 Euros).
Les mesures de compensation	Ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices.	- Aucune ne concerne le volet paysager spécifiquement.
Les mesures d'accompagnement		- Ces mesures seront à préciser lors de la construction du projet avec les élus. L'objectif est de définir des projets utiles pour les habitants et usagers du site.

Tableau 14 : Mesures paysagères

# Mesure proposée à l'échelle du parc éolien : les postes de livraison

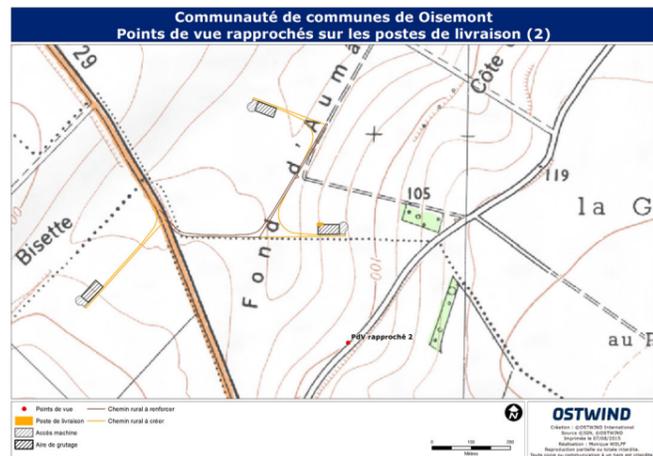
page ajoutée



carte 51 : Poste de livraison des Mottes



Photomontage du poste de livraison du parc éolien des Mottes (Source Ostwind)



carte 52 : Poste de livraison des Havettes



Photomontage du poste de livraison du parc éolien des Havettes (Source Ostwind)

**Lieu de la mesure proposée :**  
Parc éolien, plateformes des éoliennes E2 et E5 sur lesquelles sont impantées les postes de livraison.

**Mesure proposée :**  
Revêtement des deux postes de livraison d'une couleur sable clair (cf. photomontages ci-dessous).

**Objectif de la mesure proposée :**  
Réduction de l'impact visuel de ces deux postes de livraison qui ne se perçoivent qu'en perception proche.

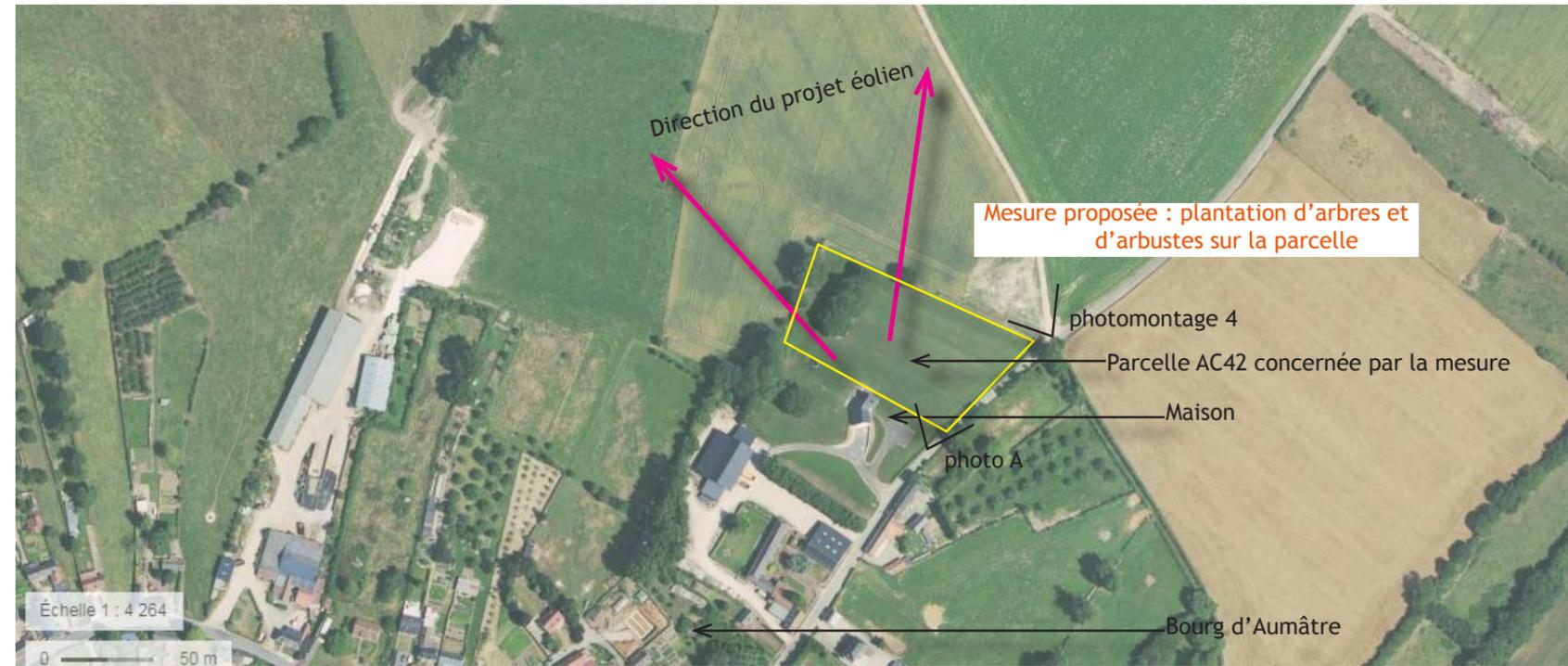
**Efficacité de la mesure proposée :**  
Cette mesure de réduction d'impact visuel sera effective dès la construction du parc éolien.

**Faisabilité de la mesure :**  
Oui (prévue par société Ostwind dans le projet).

**Coût estimatif de la mesure proposée :**  
Coût intégré dans le projet.

# Mesure proposée pour Aumâtre dans le cadre du projet «les Havettes»

page ajoutée



carte 53 : localisation de la mesure proposée au nord du bourg d'Aumâtre  
source: géoportail

**Lieu de la mesure proposée :**  
Habitation neuve à la sortie nord du bourg d'Aumâtre, rue de Fontaine (dernière habitation de cette sortie nord du bourg).

**Mesure proposée :**  
Création d'un aménagement paysager sur la parcelle de la maison : plantation d'arbres et d'arbustes sur la parcelle (arbres fruitiers par exemple).

**Objectif de la mesure proposée :**  
Création d'un plan intermédiaire dans la vue sur les éoliennes depuis cette habitation et depuis la route à la sortie nord d'Aumâtre. Les arbres et arbustes ne masqueront pas les éoliennes mais créeront un avant-plan, diminuant alors la prégnance visuelle des éoliennes. La vue vers le nord-est depuis cette maison est en effet aujourd'hui ouverte sur le plateau agricole. Le photomontage 4 est réalisé sur la voie publique à proximité de la maison et illustre les vues proches du parc éolien dans le paysage de plateau. Le croquis de principe illustre la mesure de réduction proposée.

**Efficacité de la mesure proposée :**  
Cette mesure de réduction d'impact visuel depuis cette maison sera efficace une fois les arbustes et arbres poussés. Son efficacité augmentera par conséquent avec le temps.

**Faisabilité de la mesure :**  
Oui. Accord signé entre le propriétaire de la maison et la société Ostwind qui développe le projet éolien.

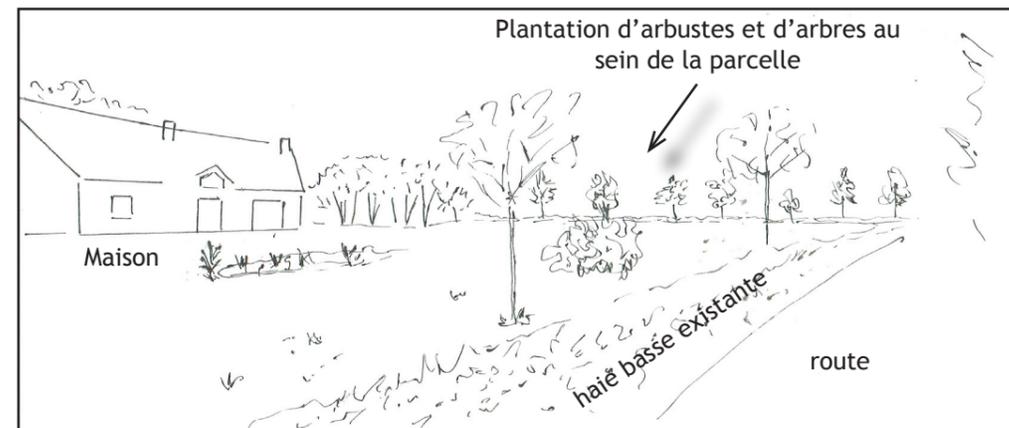
**Coût estimatif de la mesure proposée :**  
1 000 Euros



photomontage 4 à la sortie nord d'Aumâtre



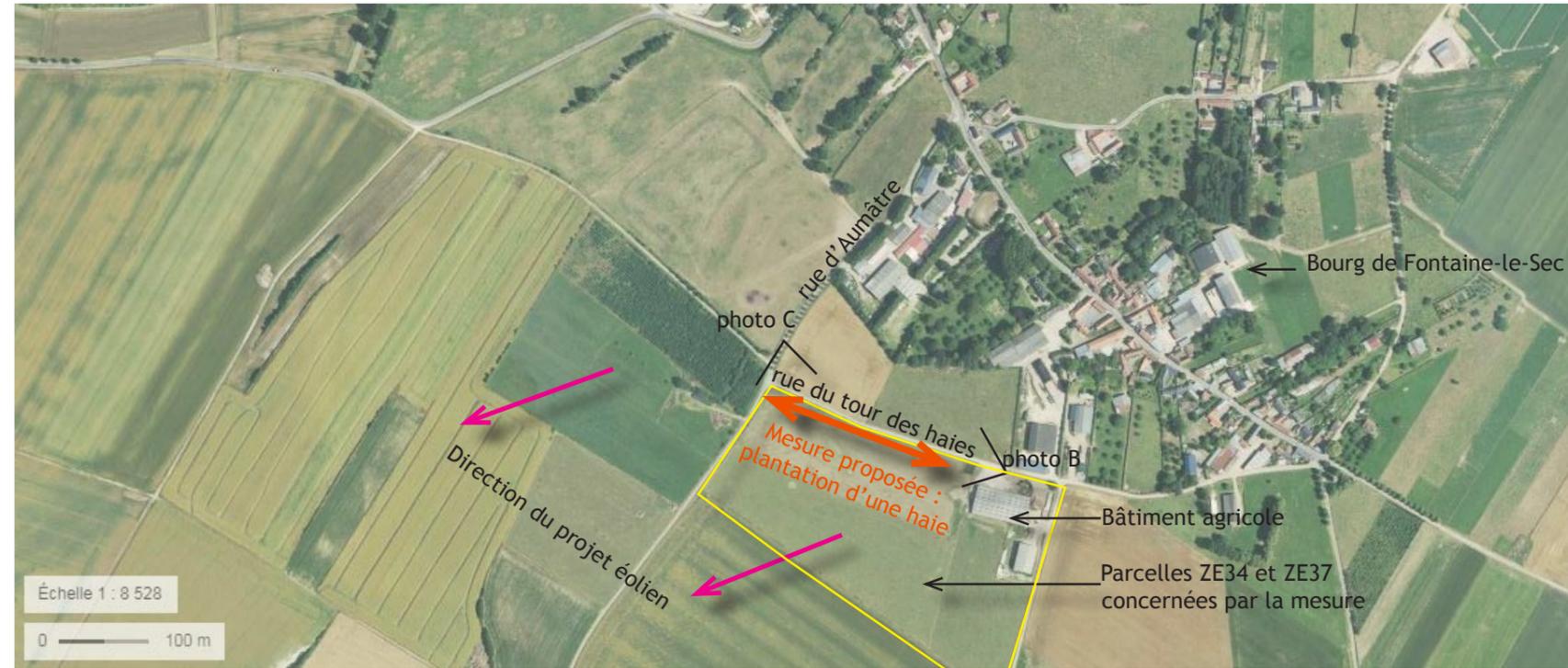
photo A, sortie nord d'Aumâtre, rue de Fontaine  
source: google street view



Croquis de principe illustrant la mesure proposée, sortie nord d'Aumâtre, rue de Fontaine

# Mesure proposée pour Fontaine-le-Sec dans le cadre du projet «les Mottes»

page ajoutée



carte 54 : localisation de la mesure proposée au sud du bourg de Fontaine-le-Sec  
source: géoportail

## Lieu de la mesure proposée :

Tour de bourg au sud de Fontaine-le-Sec, rue du tour des Haies.

## Mesure proposée :

Plantation d'une haie en bordure des parcelles le long de cette rue, en reprenant la palette végétale locale, dont les plantations réalisées sur la rue d'Aumâtre.

## Objectif de la mesure proposée :

Prolongement des plantations existantes sur la rue d'Aumâtre. Ajout d'un plan intermédiaire dans la vue sur les éoliennes depuis les maisons du sud du bourg ayant des vues dégagées sur le projet éolien, ainsi que depuis cette rue bordant le bourg au sud. Les arbres ne masqueront pas les éoliennes mais créeront un avant-plan, diminuant alors la prégnance visuelle des éoliennes. Le croquis de principe illustre la mesure de réduction proposée.

## Efficacité de la mesure proposée :

Cette mesure de réduction d'impact visuel depuis cette route et les habitations sera efficace une fois les arbres poussés. Son efficacité augmentera par conséquent avec le temps.

## Faisabilité de la mesure :

Oui. Accord signé entre le propriétaire de la maison et la société Ostwind qui développe le projet éolien, pour la création d'une haie sur un linéaire de 210 m (entre le bâtiment agricole et le carrefour, 130 m sur la parcelle ZE34, 80m sur la parcelle ZE37).

## Coût estimatif de la mesure proposée :

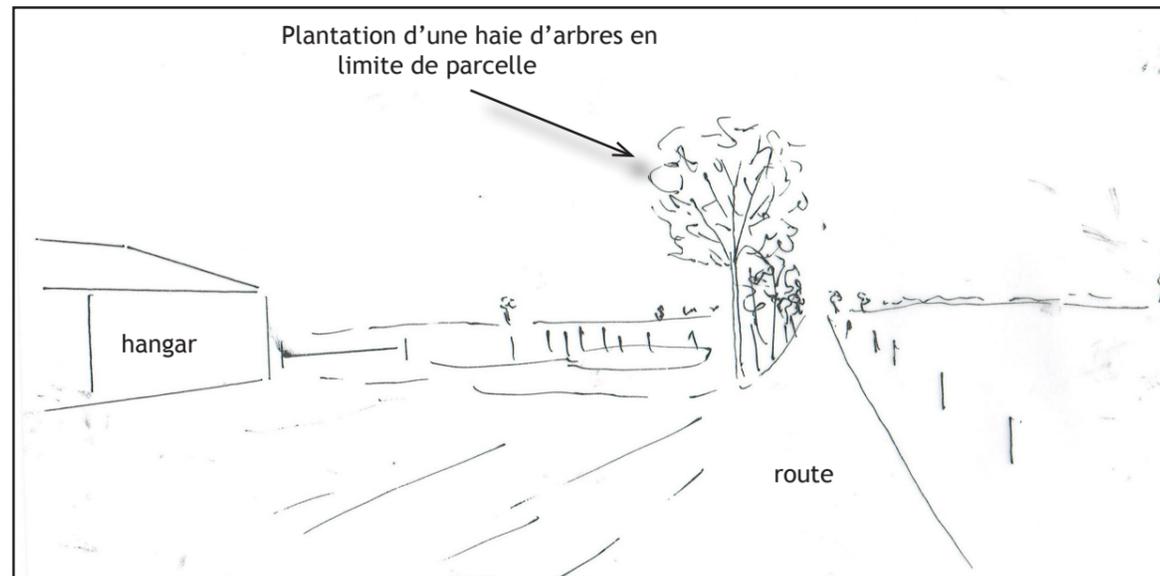
4 000 Euros



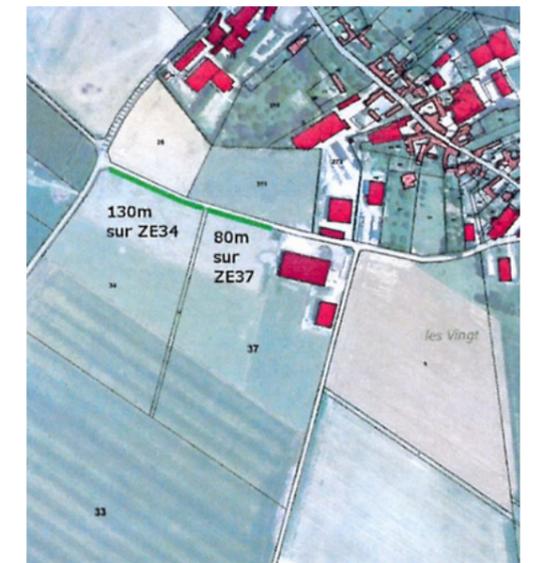
photo B, rue du tour des haies  
source: google street view



photo C, rue d'Aumâtre. Photo de référence des arbres existants  
source: google street view



Croquis de principe illustrant la mesure proposée, rue du tour de haies à Fontaine-le-Sec



carte 55 : localisation de la mesure proposée au sud du bourg de Fontaine-le-Sec  
source: Ostwind

### III. Analyse des impacts paysagers et mesures

## SYNTHESE

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts paysagers. Les critères pris en compte pour définir les impacts sont identiques à ceux étudiés pour définir les sensibilités dans l'état initial.

L'impact paysager du projet de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont est **globalement faible à l'échelle éloignée**. En effet, le projet s'inscrit dans un paysage de plateau ouvert, aux vues découpées en plusieurs plans par la présence de boisements. Ainsi le projet se lit majoritairement dans des vues larges et lointaines, en arrière-plan d'un front boisé. Il se regroupe avec d'autres parcs notamment celui d'Arguel / Saint-Maulvis présent à environ 3 km au Sud-Est.

**A l'échelle du périmètre rapproché, l'impact est modéré.** Le projet a en effet pris en compte l'ensemble des recommandations paysagères. Il est en recul des vallées vertes présentes au Nord-Est, du bourg de Oisemont localisé au Nord, et du château de Rambures localisé au Sud-Ouest. Le recul du projet des secteurs Nord, Nord-Est et Sud-Ouest a aussi permis de limiter l'emprise du parc depuis les bourgs (Fontaine-le-Sec, Mouflières, Aumâtre, Cannessières). Le parc reprend la logique d'implantation en lignes d'éoliennes parallèles du parc d'Arguel / Saint-Maulvis afin de créer une cohérence avec ce parc le plus proche. Les impacts les plus forts concernent l'habitat proche pour lequel le projet ajoute des angles de vues d'éoliennes proches par rapport aux autres parcs existants. **Cet impact a cependant été réduit par la prise en compte des recommandations, en créant un parc éolien groupé et qui n'occupe pas l'ensemble du site étudié initialement. Des mesures de réduction sont proposées pour atténuer l'impact visuel du projet depuis Aumâtre et Fontaine-le-Sec.**

En s'éloignant, le projet se lit dans les vues d'ensemble avec les parcs existants, dont il se distingue.

Concernant les sites patrimoniaux et touristiques, l'impact est faible. Le projet est éloigné du château de Rambures avec un impact très faible à nul.

Thématique	Impacts	Impacts après prise en compte de mesures
Contexte paysager éloigné	<p><b>Faibles</b></p> <p>Vues proches à lointaines sur le parc éolien dans le paysage des plateaux du Vimeux, avec souvent des boisements en premier plan.</p> <p>Boisements ponctuant le plateau et ondulations du relief intervenant dans l'organisation des vues en s'éloignant du projet (vues partielles du projet) : impacts très faibles à nuls depuis le plateau du Petit Caux à l'Ouest de la vallée de la Bresle, très faibles depuis le Nord de la vallée de la Somme sous l'influence du relief et de la distance.</p> <p>Selon les points et angles de vue parc perçu avec d'autres parcs éoliens : projet se regroupant notamment avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (interdistance d'environ 3 km).</p> <p>Projet éloigné des vallées de la Somme et de la Bresle sans impacts depuis les fonds de vallées.</p> <p>Vues très lointaines du projet depuis les hauts de versants Nord de la vallée de la Somme (&gt; 15 km).</p>	<p><b>Impacts faibles : Impacts atténués après mise en place des mesures</b></p> <p><b>Mesures d'évitement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recul du projet des vallées vertes en ne retenant pas le secteur Nord-Est du site étudié pour créer le parc éolien. Emprise visuelle du projet atténuée depuis les vallées vertes.</li> <li>- Création d'un parc groupé et à géométrie lisible, en deux lignes de 4 éoliennes, avec une cohérence avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes). Emprise visuelle du projet atténuée dans les vues proches et lointaines par rapport au site étudié initialement.</li> <li>- Synchronisation du balisage lumineux des éoliennes du projet.</li> </ul>
Contexte paysager rapproché	<p><b>Modérés</b></p> <p><b>Vues proches</b> du parc éolien dans le <b>paysage de plateau de grandes cultures ponctués de boisements</b> du Vimeu depuis l'habitat et les axes routiers, avec d'autres parcs éoliens présents dans un périmètre de 5 km autour du projet.</p> <p>Projet visible depuis certains points dans les villages et depuis les accès aux bourgs. Cette notion d'encercllement est aussi atténuée à l'échelle même du projet, l'emprise du parc ayant été prise en compte dans les critères de définition du projet (pas d'éoliennes dans les extrémités Sud-Ouest, Nord et Nord-Est du site).</p> <p>Projet en recul des vallées vertes, avec un <b>impact très faible à nul depuis le fond de ces vallées.</b></p> <p><b>Impacts du balisage lumineux les plus importants depuis les habitations proches</b> (Oisemont, Fontaine-le-Sec...) ayant des <b>vues dégagées</b> sur le plateau et le projet.</p> <p><b>Impact temporaire faible.</b></p> <p><b>Impacts permanents à l'échelle du site</b> résidant principalement dans la perception immédiate des éoliennes et en second lieu des aménagements (plateformes, postes de livraison).</p>	<p><b>Impacts modérés à faibles : Impacts atténués après mise en place des mesures</b></p> <p><b>Mesures d'évitement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recul du projet des vallées vertes en ne retenant pas le secteur Nord-Est du site étudié pour créer le parc éolien. Emprise visuelle du projet atténuée depuis les vallées vertes.</li> <li>- Création d'un parc groupé et à géométrie lisible, en deux lignes de 4 éoliennes, avec une cohérence avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes). Emprise visuelle du projet atténuée dans les vues proches et lointaines par rapport au site étudié initialement.</li> <li>- Synchronisation du balisage lumineux des éoliennes du projet.</li> <li>- Attention portée aux bourgs proches en créant un parc groupé et à géométrie lisible, sans équiper l'ensemble du site étudié : parc proposé permettant de minimiser l'emprise visuelle du projet qui est réduite par rapport au site étudié initialement.</li> <li>- Impact à l'échelle du site limité par l'utilisation de chemins existants.</li> </ul> <p><b>Mesures de réduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vues proches atténuées sur les postes de livraison dans le paysage de plateau de grandes cultures.</li> <li>- Vues proches atténuées depuis la maison et la sortie nord d'Aumâtre après plantation d'arbres et arbustes. Création d'un filtre visuel entre l'observateur et le projet éolien, ainsi qu'avec les parcs éoliens plus lointains.</li> <li>- Vues proches atténuées depuis les maisons ayant des vues dégagées vers le sud et le tour de bourg sud de Fontaine-le-Sec après plantation d'arbres. Création d'un filtre visuel entre l'observateur et le projet éolien, ainsi qu'avec les parcs éoliens plus lointains.</li> </ul>

Tableau 15: Synthèse des impacts paysagers

Thématique	Impacts	Impacts après prise en compte de mesures
Impacts cumulés	<p><b>Faibles (échelle éloignée). Modérés (échelle rapprochée)</b></p> <p>Projet s'inscrivant dans une zone favorable sous-conditions du secteur A du SRE, dans la stratégie de développement de l'éolien en ponctuation sur le plateau du Vimeu. Projet se regroupant avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis présent à environ 3 km au Sud-Est, dans les vues d'ensemble. Interdistances à ce parc et autres parcs permettant d'identifier le projet. Projet reprenant la même logique d'implantation en lignes parallèles que ce parc existant.</p> <p><b>Impacts les plus forts concernant l'habitat proche</b>, le projet ajoutant des perceptions proches d'éoliennes et / ou augmentant l'angle de vue sur des éoliennes proches. <b>Pas d'effets d'encerclement de l'habitat</b> car les bourgs présents à proximité du projet concernés par des vues proches d'un autre parc éolien que dans un autre angle de vue et non pas dans toutes les directions (exemple vues vers le Nord sur le projet depuis Aumâtre et vers le Sud sur le parc d'Arguel / Saint-Maulvis). <b>Pas d'impacts cumulés avec des projets autres qu'éoliens.</b></p>	<p><b>Impacts faibles dans le périmètre éloigné, impacts modérés à faibles dans le périmètre rapproché : Impacts atténués après mise en place des mesures</b></p> <p><b>Mesures d'évitement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recul du projet des vallées vertes en ne retenant pas le secteur Nord-Est du site étudié pour créer le parc éolien. Emprise visuelle du projet atténuée depuis les vallées vertes.</li> <li>- Création d'un parc groupé et à géométrie lisible, en deux lignes de 4 éoliennes, avec une cohérence avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes). Emprise visuelle du projet atténuée dans les vues proches et lointaines par rapport au site étudié initialement.</li> <li>- Synchronisation du balisage lumineux des éoliennes du projet.</li> <li>- Attention portée aux bourgs proches en créant un parc groupé et à géométrie lisible, sans équiper l'ensemble du site étudié : parc proposé permettant de minimiser les effets cumulés (emprise visuelle du projet réduite par rapport au site étudié initialement).</li> </ul> <p><b>Mesures de réduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vues proches atténuées depuis la maison et la sortie nord d'Aumâtre après plantation d'arbres et arbustes. Création d'un filtre visuel entre l'observateur et le projet éolien, ainsi qu'avec les parcs éoliens plus lointains.</li> <li>- Vues proches atténuées depuis les maisons ayant des vues dégagées vers le sud et le tour de bourg sud de Fontaine-le-Sec après plantation d'arbres. Création d'un filtre visuel entre l'observateur et le projet éolien, ainsi qu'avec les parcs éoliens plus lointains.</li> </ul>
Sites patrimoniaux et touristiques	<p><b>Faibles</b></p> <p><b>Eloignement aux sites patrimoniaux et touristiques majeurs. Château de Rambures le plus proche à environ 4,8 km</b> (prise en compte d'un recul à ce château lors de la définition du projet). <b>Sites majeurs pas</b> (fond de vallée de la Somme, de la Bresle, château et prieuré d'Airaines, centre-ville d'Abbeville, château de Long, forêt d'Eu) <b>ou peu impactés</b> (vue lointaine partielle possible depuis le château de Rambures, vues lointaines depuis les hauts de versant des vallées dont le Nord de la Somme dont le moulin d'Eaucourt-sur-Somme).</p> <p>Panorama de l'église de Saint-Maulvis non impacté. <b>Eglise d'Aumâtre monument historique le plus proche (à environ 950 m)</b>, avec un <b>impact faible</b> sur sa découverte en perception immédiate dans le bourg (perception d'éoliennes sur côté de l'église et d'une échelle moindre, l'église restant l'élément principal par son échelle dans la vue observée).</p> <p>Depuis les circuits de randonnées, alternance de perceptions du projet dans le paysage de plateau, et de vues cloisonnées vers le projet.</p>	<p><b>Impacts faibles : Impacts atténués après mise en place des mesures</b></p> <p><b>Mesures d'évitement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recul du projet des vallées vertes en ne retenant pas le secteur Nord-Est du site étudié pour créer le parc éolien. Emprise visuelle du projet atténuée depuis les vallées vertes.</li> <li>- Recul du projet du château de Rambures en ne retenant pas le secteur Sud-Ouest du site étudié. Emprise visuelle du projet atténuée depuis le château, avec un parc très peu ou pas visible (cf. photomontages).</li> <li>- Création d'un parc groupé et à géométrie lisible, en deux lignes de 4 éoliennes, avec une cohérence avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes). Emprise visuelle du projet atténuée dans les vues proches et lointaines par rapport au site étudié initialement.</li> <li>- Synchronisation du balisage lumineux des éoliennes du projet.</li> <li>- Attention portée aux bourgs proches en créant un parc groupé et à géométrie lisible, sans équiper l'ensemble du site étudié : parc proposé permettant de minimiser l'emprise visuelle du projet qui est réduite par rapport au site étudié initialement.</li> </ul>

Tableau 15: Synthèse des impacts paysagers (suite)



# Synthèse du volet paysager

---



### Étude et localisation du site

Ce volet paysager a été réalisé par le bureau d'étude Énergies et Territoires Développement dans le cadre du projet de parc éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont porté par la société Ostwind sur les communes d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec dans le département de la Somme (région Picardie).

Le parc est localisé sur le plateau du Vimeu, à environ 2 km au Sud du bourg de Oisemont.

### Projet

**La définition de l'implantation du projet s'est appuyée sur les recommandations paysagères.**

Ainsi le parc comprend **8 éoliennes**, réparties en **deux lignes parallèles** orientées Sud Ouest / Nord Est pour créer un parc en cohérence avec celui d'Arguel / Saint-Maulvis localisé à environ 3 km au Sud-Est (lignes parallèles Nord / Sud).

Le projet est en recul des vallées vertes du Vimeu présentes au Nord-Est, du château de Rambures localisé au Sud-Ouest.

Les éoliennes ont une **hauteur totale en bout de pale de 178,5 m pour E1 à E6, et de 149,5 m pour E7 et E8.**

**Deux postes de livraison** seront installés pour l'ensemble du parc, ils seront localisés sur les plateformes d'éoliennes. L'accès se rattache aux chemins existants sur le plateau.

### Contexte patrimonial et touristique

Le projet est **éloigné des sites patrimoniaux et touristiques majeurs.**

Le site est **hors des enjeux paysagers définis dans le SRE** (vallées de la Somme, de la Bresle et vallées vertes) et **en recul des sites patrimoniaux du SRE** (vallées, Frucourt, Long, Abbeville, Rambures), avec le château de Rambures le plus proche à environ 4,8 km.

Les sites emblématiques identifiés par le Schéma Régional Eolien ne sont pas (fond de vallée de la Somme et de la Bresle, Abbeville, Long) ou peu impactés (vues lointaines depuis le haut de versant Nord de la Somme, vallées vertes du Vimeu, Rambures).

Les **deux éoliennes Ouest** sont dans le **cercle de 5 km défini autour du château de Rambures** dans le SRE. Cependant les **impacts du projet** sont très faibles à nuls depuis ce château.

A l'échelle du périmètre rapproché, le panorama de l'église de Saint-Maulvis n'est pas impacté, et l'impact sur la perception immédiate de l'église d'Aumâtre (monument historique le plus proche à environ 950 m) est faible.

**En conclusion, les impacts sur les sites patrimoniaux et touristiques sont faibles.**

### Contexte paysager

Le projet est localisé sur le **plateau du Vimeu** entre les vallées de la Somme et de la Bresle. Il est inclus dans le **secteur A «Somme Sud-Ouest / Oise Ouest»**, dans les «**zones favorables à l'éolien sous conditions**» du Schéma Régional Eolien de Picardie, dans un secteur de «**développement de l'éolien en ponctuation**».

Le projet s'inscrit dans un paysage de plateau ouvert, aux vues découpées en plusieurs plans par la présence de boisements. Ainsi le projet se lit majoritairement **dans des vues larges et lointaines, en arrière-plan d'un front boisé. Il se regroupe avec d'autres parcs notamment celui d'Arguel / Saint-Maulvis** présent à environ 3 km au Sud-Est.

Depuis les plateaux, la présence des ondulations topographiques, du bâti et des boisements masquera localement les mâts ou certaines éoliennes comme le montrent les photomontages. **Le plateau du Petit Caux à l'Ouest de la vallée de la Bresle est très peu impacté.**

Les vues les plus proches s'observent depuis les sorties des bourgs proches sur le plateau ainsi que depuis les axes routiers dont la RD195 et RD29 qui traversent le site. Au sein des bourgs, la trame bâtie aérée permet parfois des perceptions d'une ou plusieurs éoliennes.

Le projet est **éloigné des vallées majeures** (Somme, Bresle), sans impacts depuis les fonds de vallées. Les vues du projet dans le paysage de plateau s'organisent depuis les hauts de versants dont le Nord de la Somme, et le projet se regroupe alors avec les autres parcs éoliens.

Le projet a **été reculé des vallées vertes du Vimeu présentes au Nord Est** de la zone potentielle d'implantation, induisant des impacts très faibles à nuls depuis le fond de ces vallées.

A l'échelle du site, les impacts résident dans la perception immédiate des éoliennes et des aménagement connexes. Les chemins d'accès s'inscrivent dans la trame existante de chemins agricoles desservant les parcelles de grandes cultures. Les plateformes et les chemins disposent du même revêtement (grave compactée de couleur claire). Les deux postes de livraison sont d'une couleur comparable aux plateformes sur lesquelles ils sont implantés. **L'impact visuel des aménagements connexes est très faible.**

**Les impacts temporaires sont faibles.**

**Les impacts cumulatifs avec les projets autres qu'éoliens** soumis à l'avis de l'autorité environnementale et projets ICPE sont nuls.

**Les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens** (existants, accordés, en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale) sont faibles à l'échelle éloignée, modérés à l'échelle rapprochée. Le parc est créé dans **l'objectif de regroupement avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis**. Les deux parcs s'identifient l'un de l'autre par leur interdistance (environ 3 km), avec une cohérence dans la **géométrie d'implantation** (lignes parallèles). Le projet éolien se regroupe aussi avec les autres parcs voisins (Rambures...). Il est à noter que la notion d'encercllement de l'habitat a été prise en compte lors de la définition de l'implantation et que le projet n'induit **pas d'effets d'encercllement**, les bourgs présents à proximité du projet ne sont en effet concernés par des vues proches d'un autre parc éolien que dans un autre angle de vue et non pas dans toutes les directions. **Ainsi l'impact « effets cumulés » a été réduit en créant un parc éolien groupé et qui n'occupe pas l'ensemble du site étudié initialement.**

### Conclusion

**En conclusion, les impacts paysagers du projet éolien sont faibles à l'échelle éloignée, modérés à l'échelle rapprochée.**

Le projet s'inscrit dans un paysage éolien existant, dans un secteur favorable identifié par le Schéma Régional Eolien de Picardie et éloigné des sites patrimoniaux et touristiques majeurs, dont ceux soulignés par le SRE, avec des impacts faibles ou nuls.

**Deux mesures de réduction de l'impact visuel des éoliennes depuis l'habitat proche sont proposées, depuis Aumâtre et Fontaine-le-Sec.**

# Bibliographie

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, 2010,
- Schéma Régional Éolien dans Schéma Régional Climat Air Energie de Picardie, 2012
- Schéma Régional Éolien dans Schéma Régional Climat Air Energie de Haute Normandie, 2012
- Données sur l'éolien dans les régions Picardie et Haute-Normandie,
- Zone de développement éolien de la communauté de communes de la région de Oisemont, Airère, 2013
  
- Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2011
- Atlas des paysages de Haute-Normandie, DREAL Haute Normandie, 2011
  
- Atlas des patrimoines, DRAC
- Base de données Mérimée (Monuments historiques), DRAC,
- Sites Unesco : données Unesco (<http://whc.unesco.org>), données DRAC, données ville d'Abbeville,
- Données DREAL : sites inscrits et classés, projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale, état des lieux éolien,
- Données DDT : état des lieux éolien
  
- Données du Comité départemental du Tourisme de la Somme et celui de la Seine-Maritime, et des offices de tourisme locaux